

9097/22

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2021/2022

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 19 mai 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 19 mai 2022

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail
Nomination de M. Aristodemos ECONOMIDES, membre pour la Chypre, en remplacement de M. Anastassios YIANNAKI, démissionnaire

E 16757

Bruxelles, le 18 mai 2022
(OR. fr)

9097/22

SOC 265
EMPL 164
SAN 267

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
Objet:	Conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail Nomination de M. Aristodemos ECONOMIDES, membre pour la Chypre, en remplacement de M. Anastassios YIANNAKI, démissionnaire

1. Le secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Anastassios YIANNAKI, membre du conseil d'administration de l'agence citée en objet dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour la Chypre).
2. En vertu de l'article 4 du règlement (UE) 2019/126 du Parlement européen et du Conseil instituant l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et abrogeant le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil, les membres du conseil d'administration sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement chypriote a présenté la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2023:

Mr Aristodemos ECONOMIDES
Senior Labour Inspection Officer
Department of Labour Inspection
Ministry of Labour, Welfare and Social Insurance
P.O. Box 24855
CY-1304 NICOSIA
Tel. : + 357 22 405 606
Fax : + 357 22 663 788
e-mail: aeconomides@dli.mlsi.gov.cy

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA); et
 - b) de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

Projet de DÉCISION DU CONSEIL
du
portant remplacement d'un membre
du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (UE) 2019/126 du Parlement européen et du Conseil instituant l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et abrogeant le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil¹, et notamment son article 4,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 9 avril 2019², du 6 juin 2019^{3,4} et du 8 juillet 2019⁵, le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2023.
- (2) Un siège de membre dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de M. Anastassios YIANNAKI.
- (3) Le gouvernement chypriote a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 30 du 31.1.2019, p. 58.

² JO C 135 du 11.4.2019, p. 7.

³ JO C 195 du 11.6.2019, p. 4.

⁴ JO L 156 du 13.6.2019, p. 3.

⁵ JO C 232 du 10.7.2019, p. 4.

Article premier

M. Aristodemos ECONOMIDES est nommée membre du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail en remplacement de M. Anastassios YIANNAKI pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2023.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil
Le président

=====